Mairie
de le Château
d'Oléron

MESURE DE PUBLICITE

POUR UNE OCCUPATION TEMPORAIRE DU DOMAINE PUBLIC

-

EN VUE D'UNE OCCUPATION ECONOMIQUE

Cahier des charges

-

Locaux n°8A et 8B aux Valennes du Port

Préambule :
Dans le cadre du projet d'animation visant à la dynamisation du secteur portuaire et au renforcement de l'attractivité commerciale et touristique du territoire communal, la ville de Le Château d'Oléron souhaite délivrer une autorisation d'occupation temporaire destinée à proposer une activité économique dans un local aux Valennes du port. Ceci à compter du 1er juillet 2022.

Nom et adresse de la personne publique :
Commune de Le Château d'Oléron
4 boulevard Victor Hugo
17480 Le Château d'Oléron
Représentée par son Maire, Michel PARENT

Type de procédure :
Mesures de publicité préalable à l'attribution d'une autorisation d'occupation temporaire (AOT) du domaine public.

Objet :
La Commune du Château d'Oléron informe le public de la vacance d'un emplacement pour l'exercice d'une activité économique aux Valennes du port. L'espace mis à disposition comporte un bâtiment d'une surface de 38m² (correspondant à la réunion de 2 locaux différents en un seul). Le bâtiment est mis à disposition en l'état. Les travaux nécessaires à l'aménagement du local afin d'y réaliser l'activité projetée seront à la charge exclusive de l'occupant. La Commune attire l'attention des candidats sur le fait que les caractéristiques du local (pas de raccordement en eau ni au réseau d'assainissement) ne permettent pas d'accepter des activités de fabrication ni de transformation de produit alimentaire. Le local abrite actuellement une activité de cordonnerie.

Une visite préalable sur site est fortement recommandée.

Lieu d'exécution :
Cf plan joint.

Date de début de l'AOT :
Juillet 2022

Durée :
La durée de l'autorisation est proposée pour 3 ans. La durée définitive sera fonction de la durée des amortissements éventuels à faire par l'occupant.

Redevance :

L'occupation de cet espace est soumise à une redevance d'occupation annuelle fixée à 2 950€ (révisable annuellement à la date d'anniversaire de l'autorisation à un taux de 2%). Cette participation fera l'objet d'un paiement trimestriel.

A laquelle s'ajoute une part variable correspondant à un pourcentage sur le chiffre d'affaires laissée à l'appréciation du candidat

L'occupant devra faire son affaire des charges courantes inhérentes à son activité notamment sa consommation d'électricité. Il assumera également tous les frais d'entretien liés à l'utilisation de cet espace. L'occupant devra fournir annuellement une attestation d'assurance couvrant tous les risques inhérents à son activité. Il est précisé que ce local ne dispose pas de raccordement à l'eau ni au réseau d'assainissement.

Date limite de dépôt des candidatures :
Vendredi 29 avril 2021 à 12h00
Les plis devront nous parvenir par mail à l'adresse suivante : mairie@lechateaudoleron.fr avec comme objet « AOT n°4 Valennes du port »
ou par voie postale (cachet de la poste faisant foi) à l'adresse suivante :
Commune de Le Château d'Oléron
4 boulevard Victor Hugo
17480 Le Château d'Oléron

Documents à fournir :

- Formulaire de candidature dûment rempli à envoyer à l'adresse suivante : mairie@lechateaudoleron.fr ou directement en Mairie. Le formulaire est à télécharger directement sur le site internet de la Mairie.
- Tout autre document permettant de décrire plus précisément le projet

Conditions d'attribution :
Les critères suivants permettront de départager les candidats, par ordre décroissant d'importance :

1. La qualité du projet d'exploitation en tenant compte du type d'activité proposé, de l'insertion parmi les activités déjà présentes au port, motivation et expériences du candidat. Périodicité d'ouverture du local (calendrier prévisionnel à fournir). Cette liste d'items n'est pas exhaustive, sera appréciée la capacité du candidat à se projeter sur le site et sa présentation globale : 60%

2. Tarification domaniale : les candidats doivent proposer une part tarifaire variable adossée à la part fixe, sur la base d'un pourcentage du chiffre d'affaires réalisé (N-1) : 30%

3. Pertinence technique du projet (qualité des aménagements intérieurs envisagés, adéquation de l'activité avec la taille du bâtiment,…) : 10%

Les candidats ayant répondu au mieux aux critères énoncés précédemment pourront être reçus pour préciser les modalités de l'occupation du domaine. Cette audition pourra avoir lieu par téléphone, visioconférence ou en présentiel. La rencontre reste toutefois facultative. Une négociation pourra également être conduite auprès des 3 candidats les mieux notés à l'issue d'un 1er tour. La collectivité se réserve le droit d'attribuer l'autorisation d'occupation au regard des seuls dossiers.

Le lauréat sera celui qui aura répondu au mieux aux critères énoncés ci-dessus, selon la pondération établie.

Les candidats doivent transmettre un dossier de candidature complet en prenant soin de fournir les renseignements suivants :

- Les renseignements indiquant l'activité projetée du candidat, sa motivation à candidater, et sa volonté à respecter le cahier des charges ;
- Ses compétences et son expérience (diplômes, statut, expériences) en fonction du projet proposé, une présentation de l'équipement dont il dispose et le cas échéant du matériel qu'il devra acquérir pour exercer son activité sur le site avec le coût inhérent
- Présentation de la manière dont il souhaite exercer son activité sur le site (diversité et complémentarité avec les activités avoisinantes)
- Calendrier des ouvertures prévisionnelles

Pour toute demande de renseignement merci de vous adresser à la Mairie :
mairie@lechateaudoleron.fr ou au 05 46 75 53 00

Annexe : plan joint

L'emplacement objet du présent appel à candidature est celui matérialisé dans le plan ci-dessous :